

LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS : LE SYNDICAT VA DE L'AVANT

Dans ses dernières propositions à Postes Canada, le Syndicat a abordé de nombreuses questions que l'employeur avait initialement soumises à la table de négociation. Loin d'essayer de « creuser l'écart entre les parties », l'intention du Syndicat est d'aider les parties à parvenir à des ententes négociées. Le STTP ne souhaite rien de plus que de voir ses membres bénéficier de bonnes conventions collectives et de la protection de leurs droits.

Heures supplémentaires aux termes de la clause 15.08


- Le Syndicat a convenu de permettre à l'employeur de confier, à taux simple, à du personnel de relève sans affectation ou, à titre d'heures additionnelles, à des employées et employés à temps partiel le travail qui serait autrement effectué en heures supplémentaires par les titulaires d'itinéraires aux termes de la clause 15.08. Cette mesure permettra à Postes Canada de réaliser des économies.

Effectifs de relève

- Le Syndicat a donné son accord à la création d'un effectif de relève combiné pour couvrir les vacances annuelles et d'autres types d'absences. Tous les postes de factrices et facteurs auront un effectif de relève « de base » correspondant à 22 % des affectations à plein temps. Au lieu des graphiques à colonnes, une nouvelle méthode sera utilisée pour calculer le nombre de postes de relève additionnels requis en fonction de toutes les absences, et ce, chaque trimestre. Cette nouvelle façon de procéder permettra d'assurer une meilleure couverture des absences à taux simple et de réduire le recours aux heures supplémentaires aux termes de la clause 17.04. Il s'agit d'une autre mesure qui permettra à Postes Canada de réaliser des économies.

...2

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

 Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.



Période de pointe

- Le Syndicat a accepté d'étendre la période de pointe et de permettre à Postes Canada de commencer la formation des employées et employés temporaires affectés à la période de pointe dès le mois d'octobre.

Groupes 3 et 4

- Le Syndicat a convenu de permettre aux employées et employés des classes d'emplois MAM 10 et 11 de bénéficier, de manière volontaire, d'une mutation à la classe ELE-3, tout en conservant leur échelle salariale actuelle.

Conversion du personnel FFRS de relève permanent en personnel permanent flexible

- Le Syndicat a accepté de convertir tous les postes FFRS d'employées et employés de relève permanents (ERP) en postes d'employées et employés permanents flexibles (PPF). Les PPF auront un horaire de travail d'au moins 20 heures par semaine, mais pourraient être appelés à travailler jusqu'à 40 heures. Les PPF seront principalement affectés au remplacement des absences, mais ils pourraient aussi être affectés à la livraison des colis la fin de semaine.

Il s'agit de quelques exemples, et non d'une liste complète, des propositions que le Syndicat a faites à l'employeur pour rapprocher les parties de conventions collectives négociées. Nous fournirons de plus amples détails à ce sujet dans les jours à venir. Vos négociatrices et négociateurs remercient tous les membres pour leur soutien sur les lignes de piquetage. Sans votre soutien, nous n'aurions pas pu nous rendre aussi loin!

Solidarité,




Jan Simpson
Présidente nationale

2023 – 2027 Bulletin n° 184

MC/gl scfp 1979/se sepb225

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

 Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.

